



INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV M.H.L.B

ISIN : FR0000173593

Le FIA est soumis au droit français - Cette Sicav est gérée par AMPLEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

SICAV à vocation générale qui propose un investissement diversifié, M.H.L.B a pour objectif d'offrir une performance, nette de frais de gestion, régulière supérieure à celle d'un indice synthétique composé de l'indice action MSCI ACWI Gross Total Return € (dividendes réinvestis) (25%), de l'indice €str capitalisé (75%) sur la durée de placement recommandée (2 ans).

La SICAV est gérée selon le style de gestion discrétionnaire et peut être investie dans toutes classes d'actifs, toutes zones géographiques et tous secteurs. En plus d'une allocation d'actifs réactive, le portefeuille bénéficie d'une véritable diversification internationale. Le processus d'allocation d'actif suit d'abord une approche top down (analyse de l'environnement macro-économique et scoring qui vient alimenter une matrice d'allocation d'actifs théorique). Cette analyse est complétée par une approche bottom up (utilisation de filtres qualitatifs et quantitatifs, choix des zones géographiques et secteurs économiques, sélection des supports d'investissements les plus adaptés et construction d'un portefeuille diversifié pour maximiser la probabilité d'atteindre l'objectif de gestion). Le portefeuille est exposé au risque de taux qui peut varier de 0 à 100% de l'actif net. La SICAV peut investir dans des obligations souveraines, d'entreprises, obligations convertibles, obligations callable/puttable, TCN et OPCVM/FIA obligataires et/ou monétaires, sans limitation de zones géographiques ni de contrainte de répartition dette publique / dette privée. La part exposée en obligations est constituée en titres investment grade (jusqu'à 100% de l'actif net) ou en titres High Yield ou non notés (jusqu'à maximum 20% de l'actif net) ou jugés équivalents par la société de gestion. Amplegest mène sa propre analyse crédit et ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences pour la sélection des obligations. Compte tenu des opérations

d'emprunt d'espèces et de la composante taux, la sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 10. L'exposition au risque actions est comprise entre 0 et 45% de l'actif net via des titres vifs et des OPCVM/FIA d'actions. Cette exposition peut être réduite à 0% par le biais de couvertures, ce qui a pour conséquence de neutraliser les effets des variations des marchés actions sur le portefeuille. La gestion est discrétionnaire tant au niveau des zones géographiques d'investissement (y compris pays émergents jusqu'à 15%), des secteurs d'activités que de la taille des capitalisations boursières (y compris petites capitalisations jusqu'à 20%). L'exposition aux secteurs liés aux matières premières et métaux précieux est limitée à 10% de l'actif net. Ces investissements sont effectués via des fonds sectoriels. La SICAV peut également être investie en OPCVM (de 0 à 100%), et FIA de droit européens (de 0 à 30%) de toutes classifications. La SICAV peut être soumise au risque de change jusqu'à 100% de son actif net. La SICAV peut se trouver ponctuellement en position débitrice (dans la limite de 10% de son actif net) et avoir recours à l'emprunt espèce (dans la limite de 10% de son actif net). La SICAV se réserve la possibilité de recourir aux instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés/organisés, dans le but de couvrir le portefeuille aux risques actions, taux, dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif. La SICAV capitalise ou distribue ses revenus. Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque vendredi jusqu'à 12 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1.

Recommandation : Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi le compartiment est classé dans la catégorie [4] : La SICAV se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte diversification : exposition de 0 à 100% en produits de taux (dont 20% au maximum en titres High Yield ou non notés) ainsi que de 0 à 45% en actions internationales, et investissement de 0 à 100% en OPCVM/FIA de toutes classifications.

Risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de liquidité : Le FCP peut être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative peut baisser.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner sur de courtes périodes la baisse sensible de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de change : La SICAV peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	10% maximum
Frais de sortie	10% maximum

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par la SICAV sur une année

Frais courants	1.86% *
----------------	---------

Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances

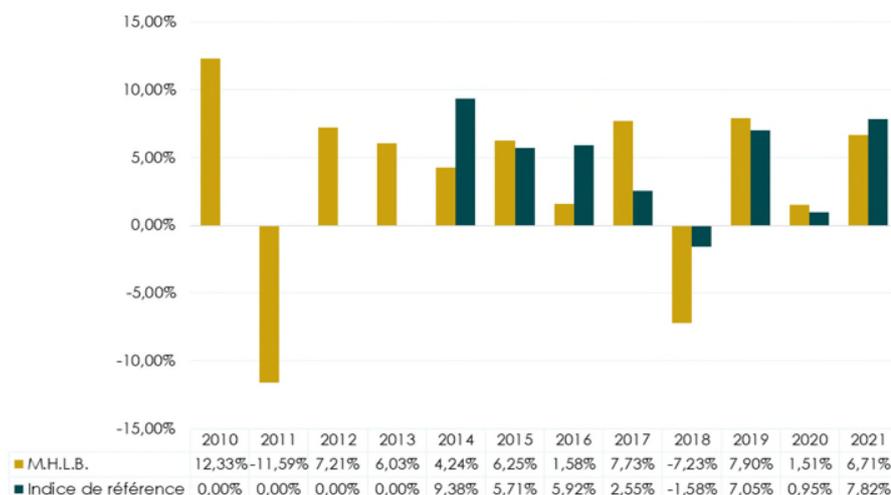
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

* Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés au FIA - se fonde sur les frais de l'exercice clos à septembre 2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de ce FIA, disponible auprès d'Amplegest.

Les frais courants ne comprennent pas : les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSÉES

Tant que la SICAV était à procédure allégée, elle n'avait pas d'indicateur de référence. A compter du 13 juin 2014, son indicateur de référence est un composite du « MSCI AC World Daily Total Return Euro (25%) dividendes réinvestis + €str capitalisé (75%) coupons réinvestis ».



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants prélevés ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de la SICAV :

20/05/2003

Devise de calcul des performances passées du FIA : Euro

Le 01/01/2021, le FCP a changé d'indice de référence.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :

L'actionnaire peut obtenir plus d'information sur la SICAV sur simple demande écrite auprès d'AMPLEGEST
73, boulevard Haussmann - 75008 Paris
Tél : 01 40 67 08 40 – www.amplegest.com

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :

Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de son commercialisateur.

La responsabilité de la société de gestion AMPLEGEST ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV. AMPLEGEST est agréé par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 02/12/2022.